



Chers collègues,

Au cours de la journée du 07 février a eu lieu la 4^{ème} séance de négociation « **Maintien des séniors dans l'emploi** ».

Les trois premières séances se résument par des discussions plutôt dispersées et en définitive sans résultat.

Nous en voulons pour preuve qu'aucune communication syndicale, ni même de Direction ne vous a encore été adressée.



A quel âge devient-on « Séniors » à Eurotunnel ?

Comme nous, vous penserez que cette question se veut le point de départ évident à engager cette négociation.

Croyez-bien chers collègues que ce n'est pas faute de l'avoir posée à chacune des séances dont la toute dernière. Toujours pas de réponse...

Encore une fois et avec évidence, nous pensons qu'il y a plusieurs réponses possibles.

Sommes-nous « Séniors » au même âge selon que l'on mène une activité en rythme de jour ou posté ?

Pour aider à réfléchir cette réponse, nous avons évoqué le sinistre constat confirmé par l'entière communauté des médecins.

Le travail posté réduit l'espérance de vie !

Dérangé par l'invraisemblable lenteur de cette négociation, l'un des Délégué Syndicaux de Force Ouvrière a décidé de participer à la 4^{ème} séance chaussé de ses bottes en caoutchouc. Par cette marque surprenante, il a voulu dénoncer un piétinement qui embourbe !

Il a néanmoins été convenu de donner une priorité de réflexion et de mesures aux **72 salariés potentiellement concernés par un départ en retraite en 2024-2025 et 2026**.

La direction a fait proposition d'un texte susceptible de valoir de nouvel accord d'entreprise sur l'aménagement des fins de carrière.

Pour l'essentiel et à ce stade, le texte propose des dispositions propres à la Réduction Progressive Légale (RPL).

Le dispositif RPL pourrait être sollicité jusqu'à deux années avant de liquider vos droits à la retraite.

Nous, Force Ouvrière, avons fait remarque d'opposition à la **Direction qui propose un accord bien moins avantageux que l'accord antérieur** signé au 1^{er} juillet 2017 et expiré trois années plus tard.

Une nouvelle fois et dans l'esprit d'une négociation, notre objectif est au moins de maintenir les acquis d'un accord antérieur, mieux encore de les améliorer, sûrement pas de les réduire.

Par notre insistance, nous avons réussi à obtenir que les termes de l'accord de 2017 soient repris pour composer le nouvel accord RPL.

Nous avons par ailleurs demandé à ce que le projet de cet accord nous soit rapidement proposé pour lecture avant validation. Nous sommes en attente de recevoir...

Vos délégués Syndicaux.